



Ville de Cerny

Essonne

✉ 8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 🖱 mairie@cerny.fr

ACCUEIL DE LOISIRS DE CERNY

HIVER 2025

Formulaire de préinscription à retourner OBLIGATOIREMENT à l'accueil de loisirs

Avant le 1er février 2025

Informations préalables

- Les préinscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée.
- Au-delà de la date butoir les inscriptions seront acceptées en fonction du nombre de places disponibles.
- La préinscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur de la structure.
- L'accueil de loisirs fonctionne en structure fermée de 9 h à 17 h, aux tarifs présentés ci-après.
- Un accueil est organisé le matin de 7 h à 9 h et le soir de 17 h à 19 h.
- Les frais de restauration sont facturés par jour et par enfant en plus du tarif journalier (se reporter à la grille des tarifs des repas).
- Une facture est envoyée à la fin du mois écoulé pour le règlement de la période.
- Toute journée ayant fait l'objet d'une absence non justifiée d'un certificat médical sous 48h, est automatiquement facturée.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Tarifs Accueil de loisirs

Quotient familial mensuel	Tarifs jour/enfant (hors repas)		
	1 enfant accueilli	2 enfants accueillis	A partir de 3 enfants accueillis
Q ≤ 1000,00 €	7,40 €	7,30 €	7,20 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	10,10 €	9,90 €	9,80 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	13,80 €	13,60 €	13,40 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	16,65 €	16,40 €	16,20 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	20,55 €	20,30 €	20,00 €
Q > 1 900,00 €	23,30 €	23,00 €	22,70 €

Quotient familial mensuel	Tarifs repas/enfant
Q ≤ 1000,00 €	1,00 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	2,50 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	3,00 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	3,30 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	3,60 €
Q > 1 900,00 €	4,00 €

Le quotient familial mensuel correspond :

- pour les allocataires de la Caisse d'Allocations familiales, au quotient familial calculé par la CAF
- pour les non-allocataires, suivant le mode de calcul de la CAF, à savoir : 1/12^{ème} des revenus annuels déclarés aux impôts sur N-2 (ressources annuelles imposables avant abattements fiscaux, sans distinction entre un salaire versé par un employeur et des indemnités de remplacement), auquel s'ajoutent les prestations familiales perçues, divisés par le nombre de parts fiscales,

Pour les familles extérieures à Cerny, le Conseil municipal a fixé, par délibération n° 2022/V/8-7.1 du 23 juin 2022, le tarif journalier de l'accueil de loisirs à 39.90 €, hors repas (6€).



Ville de Cerny

Essonne

✉ 8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 🖱 mairie@cerny.fr

PREINSCRIPTIONS

HIVER 2025

« Je désire inscrire mon enfant le... » Cochez les cases correspondantes

Semaine 8		Semaine 9	
Lundi 17 février		Lundi 24 février	
Mardi 18 février		Mardi 25 février	
Mercredi 19 février		Mercredi 26 février	
Jeudi 20 février		Jeudi 27 février	
Vendredi 21 février		Vendredi 28 février	

Céline PIMENTEL

celine.pimentel@cerny.fr

☎ 01 69 23 35 35

☎ 06 49 42 09 00

Je certifie avoir pris connaissance des informations préalables et du tarif journalier qui me sera appliqué pour lequel je ne pourrai lever aucune réclamation.

Date et signature des parents (obligatoire)